



PAP en vigueur sur la commune

No P.A.P	DATE D'APPROBATION OU MINISTRE DE L'INTERIEUR
1	26/05/2000
2	11/09/2003
3	27/01/2005
4	15/02/2011
5	13/08/2013
6	28/11/2013
7	16/12/2014
8	14/01/2015
9	06/10/2015
10	08/10/2015
11	08/10/2015
12	15/03/2016
13	17/482
14	13/07/2016
15	17616
16	20/10/2016
17	17536
18	14/11/2016
19	17769
20	06/03/2017
21	17812
22	23/03/2017

- Limite communale
 - Bâtiment existant
 - PCN (ex.2014): bâtiment existant / bâtiment supprimé
 - BD-L-TC (ex.2004), orthophotos (ex.2004) et relevés de terrain (mars 2015)
 - Ruissseau / Ruissseau souterrain ou temporaire
 - Courbes de niveau
- Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées**
- Zones d'habitation**
 - HAB-1 Zones d'habitation 1
 - HAB-2 Zones d'habitation 2
 - Zones mixtes**
 - ZMR Zones mixtes à caractère urbain
 - ZMR (A) Zones mixtes à caractère rural
 - Zones de bâtiments et d'équipements publics**
 - ZBEP
 - Zones d'activités économiques**
 - ZAE
 - Zones industrielles à risques majeurs**
 - ZI / R.M.
 - Zones spéciales**
 - ZS
 - Zones de jardins familiaux**
 - ZJF
- Zones destinées à rester libres**
- AGR Zones agricoles
 - FOR Zones forestières
 - ZLSS Zones de loisirs sans séjour
 - ZPARC Zones de parc
 - ZIT Zones d'isolement et de transition
 - HORT Zones horticoles
- Zones superposées**
- Zones d'aménagement différé
 - Zone de servitudes (P) Paysage et écologie
 - Zones de secteurs sauvegardés ou zones protégées*
 - 1 Noyau villageois
 - 2 Ensemble bâti intéressant
 - 3 Élément ponctuel
- * servitudes spéciales**
 immeubles et objets classés monuments nationaux ou inscrits à l'inventaire supplémentaire (état au 30/09/2010)
- Monument digne de classement
 - Bâti à préserver:
 - Bâtiment remarquable
 - Élément ponctuel (Petit patrimoine religieux et culturel)
 - Éléments à respecter:
 - Volume
 - Alignement
 - Mur
- Zones couvertes par un PAP "Quartier existant"**
- QE_ER1 Quartier existant - espace résidentiel type 1
 - QE_ER2 Quartier existant - espace résidentiel type 2
 - QE_EV Quartier existant - espace villageois
 - QE_E Quartier existant - zone de bâtiments et équipements publics
 - QE_E2 Quartier existant - zone de bâtiments et équipements publics2
 - QE_E3 Quartier existant - zone de bâtiments et équipements publics3
 - QE_S Quartier existant - zone spéciale
- Zones soumises à l'obligation d'établir un projet d'aménagement particulier**
- Délimitation des plans d'aménagement particulier approuvés par le Ministre de l'Intérieur

- Espaces ou zones définis en exécution d'autres dispositions légales, réglementaires ou administratives (à titre indicatif)**
- Sites archéologiques
 - Sites et monuments et ensembles classés
 - Zones protégées d'intérêt communautaire ou "réseau Natura 2000" (cf plan E132564-13; E132564-14; E132564-15)
- Réseaux de circulation (à titre indicatif)**
- Projets routiers
 - Lignes ferroviaires
 - Pistes cyclables
 - Couloirs pour projet routier
 - Accès possible
 - Accès existant
- Réseaux d'infrastructures techniques (à titre indicatif)**
- Lignes à haute tension (source : CREOS, 16.11.2010)
- Autres éléments (à titre indicatif)**
- Profondeur de zonage en mètres
- * Les autres éléments de cette rubrique sont repris sur le plan des éléments complémentaires au PAP (cf. plan E09556-38)

Valeurs maxima à respecter pour les zones soumises à un PAP

Zones	COS	CMU	CUS
Zones d'habitation 1 / HAB-1	0,3	0,6	-
Zones d'habitation 1 / HAB-1 (A)	0,4	0,8	-
Zones mixtes à caractère rural / ZMR (B)	0,5	1,0	-
Zones mixtes à caractère rural / ZMR (A)	0,4	0,8	-
Zones d'activités économiques / ZAE	0,4	0,8	-
Zones industrielles à risques majeurs / ZI / R.M.	0,2	0,4	2,0
Zones de bâtiments et d'équipements publics ZBEP	0,7	1,3	-

Signatures:

Ref. : 3C/07/2021

Saisine du conseil communal	18.12.2020
Avis de la Commission d'Aménagement	28.04.2021
Vote du conseil communal	11.08.2021
Approbation du ministre de l'Intérieur	24.09.2021

C 0000 - ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2009) - IMPRIMERIE 2010

C 0001 - ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (1987) - IMPRIMERIE 2004

C 0005 - ORIGINE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2002)

ADMINISTRATION COMMUNALE DE DIPPACH

FIGE: PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL

OBJET: VERSION COORDONNEE Bettange - sur Mess / Dippach - gare

NO	DATE	DESIGN	DESIGN	CONTRÔLE	UNITE	REVISIONS
E						
D						
C						
B						
A						

ECHELLE: 1/2 500 FICHER: 01.03.dwg No. PLAN: E204875 - 03